

DURÉE	SÉQUENCE	QUI ANIME ?	OÙ ?
10'	Accueil, rangement des sacs, passage aux toilettes. Présentation de l'activité et des consignes de visite.	Médiateur - Enseignant	Musée
50'	<b>Objectif : découvrir l'histoire de Charles Milcendeau et évoquer la vie quotidienne dans le Marais breton-vendéen à partir des tableaux de l'artiste.</b>	Médiateur	Musée
50'	<b>Objectif : s'initier au chant et à la danse traditionnelle à travers l'utilisation de sa voix et de son corps.</b> Présentation d'instruments (accordéon diatonique, veuze, violon). Évocation des traditions musicales dans le Marais breton-vendéen. Sensibilisation au chant traditionnel en patois maraîchin. Initiation à la danse traditionnelle vendéenne.	Intervenant - Enseignant	Salle d'activité
10'	Bilan de l'activité. Passage aux toilettes, départ.	Médiateur - Enseignant	Musée

*Ce déroulement est proposé à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction des horaires d'arrivée et de départ du groupe, selon les conditions climatiques et le nombre de groupes sur place. Merci de votre compréhension.*

## À NOTER

Durée : 1/2 journée

Tarif : 3 € par élève (du 01/11 au 31/03)

3,5 € par élève (du 01/04 au 31/10)

Intervenant : Christophe Pouvreau, musicien professionnel

- Découvrir en classe avec vos élèves la biographie de Charles Milcendeau, téléchargeable dans la rubrique *Organiser votre activité* de la page web de l'activité.

- Pique-nique : seulement à l'extérieur du site. Pour pique-niquer à l'abri, téléphoner à la mairie de Soullans au 02.51.68.00.24.

## RENDEZ-VOUS

Musée Charles Milcendeau  
- Le Bois Durand -  
85300 SOULLANS



## PROGRAMMES SCOLAIRES

(BOEN n°31 du 30 juillet 2020)

### ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - ÉDUCATION MUSICALE

Chanter une mélodie simple. Décrire et comparer des éléments sonores. Exprimer ses émotions, ses sentiments et ses préférences.

### QUESTIONNER LE MONDE

Se situer dans l'espace et dans le temps.

# CONSIGNES DE VISITE

Vous entrez dans un musée labellisé *Musées de France*. La vidéosurveillance est présente dans toutes les salles et les extérieurs.

**Enseignant, vous êtes responsable de votre groupe** au sein du musée et à l'extérieur, en visite libre comme en visite accompagnée. Vous devez vous assurer du respect des consignes et transmettre ces informations aux élèves et aux accompagnateurs.

**Les visiteurs qui ne respecteront pas ce règlement pourraient se voir interdire l'accès au site.**

## ENCADREMENT DU GROUPE

	Nous recommandons	Bulletin Officiel de l'Education Nationale : <a href="#">Circulaire du 13 juin 2023</a>
Maternelle	<b>6 accompagnateurs dont l'enseignant</b>	Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe. Au-delà d'un groupe de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves.
Elémentaire	<b>3 accompagnateurs dont l'enseignant - 4 si la classe excède les 30 élèves</b>	Jusqu'à 30 élèves : 2 adultes dont au moins un enseignant. Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves.
Collège Lycée	<b>2 accompagnateurs dont l'enseignant</b>	Il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur, l'adulte supplémentaire sera considéré comme un visiteur du site et devra régler son droit d'entrée le jour de la visite (hors A.V.S.). Cette information vous sera communiquée en amont via la centrale de réservation. **En aucun cas un élève ne doit rester seul.**

## RESPECT DES LIEUX

Déposer sacs à dos, cartables et manteaux à l'endroit indiqué par les médiateurs.

Les photos sont autorisées sans flash.

Seuls les crayons de papier sont autorisés dans les salles du musée.

Les tableaux sont anciens, pour les conserver et assurer leur transmission aux générations futures, **il est interdit de les toucher.**

Nourriture, boissons et chewing-gums sont interdits dans les salles du musée. **Le pique-nique est possible en extérieur uniquement.** En cas d'intempéries, rapprochez-vous de la Mairie de Soullans (02 51 68 00 24) pour bénéficier d'un lieu abrité.

Le Département de la Vendée est engagé dans une démarche éco-citoyenne : **privilégier le pique-nique zéro déchet, trier sur place dans les sacs mis à votre disposition et rapporter tout aliment non consommé.**

## RESPECT DES AUTRES

**Rester discret** (ne pas courir, ne pas crier).

Éteindre les téléphones portables.

Ne pas fumer ou vapoter.

## PENSEZ-Y

Pour des raisons de conservation des œuvres, **la température du musée est de 18°C toute l'année.** Pensez au gilet, même en été !